

Examen d'entrée déstabilisant à plus d'un titre

Un comité d'experts a scanné la formation en sciences dentaires, dispensée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il pointe les dérives de l'examen d'entrée.

• **Caroline DESORBAY**

A la demande de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES), un comité d'experts a ausculté les trois filières en sciences dentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le master en sciences dentaires est organisé à l'UCLouvain, l'ULiège et l'ULB.

En novembre 2017, les experts se sont rendus dans chaque établissement. Seule la première année d'entrée en vigueur de l'examen a été scannée en détail. Examen qui a donné lieu à de solides critiques.

Une des trois filières menacée

Rentrée académique 2014-2015 : 763 étudiants inscrits en 1^{er} bachelier en sciences dentaires. Rentrée 2017-2018 : 49 étudiants seulement. Le décret non résident a réduit à 30 % le nombre d'étudiants non belges et l'examen d'entrée a fait le reste :

49 jeunes sur 479 ont réussi l'épreuve, soit 10,23 %.

La mise en place de l'examen d'entrée est une source potentielle de bouleversements majeurs, à la fois quantitatifs et qualitatifs, précise le rapport intitulé « Analyse transversale des études de Sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Le nombre de lauréats (49) est même légèrement inférieur au

Le nombre de lauréats 2017-2018 (49) est légèrement inférieur au nombre de numéros Inami prévu.

nombre de quotas de numéros Inami que le gouvernement fédéral a prévu de délivrer dans cinq ans, lorsque cette cohorte d'étudiants sera diplômée.

Vu le peu d'étudiants inscrits dans chaque université (15, 23 et 11), le comité d'évaluation « estime que la mise en place de l'examen d'entrée dans les conditions actuelles est de nature à menacer, à brève échéance, la viabilité d'au moins un des programmes parmi les trois constituant l'offre de formation en sciences dentaires ».

Concours et numerus clausus

Le comité suggère de remplacer l'examen d'entrée par un concours assorti d'un numerus clausus pour éviter les fluctuations imprévisibles du nombre d'étudiants d'une année à l'autre, car elles posent problème en termes de dotations financières et de gestion pédagogique des programmes.

Le contenu de l'épreuve fait également l'objet de recommandations notamment pour faire évoluer leur contenu. La première partie qui porte unique-

ment sur des matières scientifiques (chimie, physique,...) renforce la tendance qu'il faut avoir le profil « scientifique » pour entreprendre ce type d'études « alors qu'un éclectisme plus équilibré serait souhaitable » selon les experts.

La seconde partie de l'examen, qui explore la dimension humaniste de la pratique médicale et dentaire, serait plus problématique.

Les capacités attendues n'étant pas enseignées dans le secondaire, elles relèvent donc d'apprentissages sociaux ou domestiques. Cela contribue à sélectionner des jeunes issus de milieux socioprofessionnels ou culturels, particuliers, globalement plus favorisés, soulignent les experts. Et puis demander à des jeunes de faire preuve de qualités qu'ils sont censés acquérir au fil de leurs études, cela n'a guère de sens. ■

VITE DIT

Recommandations Cette analyse transversale a conduit le comité d'évaluation à formuler quinze recommandations. Parmi celles-ci :

- envisager un parcours de stage tout au long du programme d'études ;

- préparer l'ensemble des étudiants à la recherche ;

- réfléchir à des structures de cours intégrant les sciences fondamentales, élargies aux sciences humaines et sociales, et les sciences cliniques ;

- le grade de master octroyé à l'issue de la sixième année additionnelle actuelle ;

- les trois universités devraient

mutualiser leurs programmes de formation en sciences dentaires.

Bonnes pratiques L'ULB a développé un réseau d'hôpitaux affiliés qui sont autant de terrains de stage qui confrontent les étudiants à des contextes sociaux et des populations très variés.

L'ULiège a mis en place des

activités de recherche translationnelle et clinique à partir desquelles pourrait être modélisée une formation à la recherche pour tous les étudiants.

L'UCLouvain a élaboré des activités de supervision clinique remarquables et a ouvert sa formation à la problématique de la prise en charge buccodentaire de populations vulnérables.